

Des années durant, j'ai entendu parler d'histoires vraies vécues par des personnes victimes, des auteurs et des témoins dans le but de comprendre leurs actes et de les confronter avec la loi. Toute décision laisse une teinte emplie de tristesse, de compassion, d'impuissance dans la conscience; elle ne réussit cependant jamais à refléter toutes les couleurs de la réalité qui est bien plus qu'une simple fantaisie bicolore en noir et blanc. La capacité à reconnaître les couleurs permet de rendre les lois plus vivantes et plus humaines. Selon Aristote, ces mêmes lois doivent faire l'objet d'une interprétation par l'homme pour qu'elles soient justes. En faisant preuve de bon sens, on se rend compte que chaque situation est différente et que plus on est flexible, plus les solutions sont adéquates. Les entrepreneurs, qui haïssent la paperasse de la bureaucratie emplie de prescriptions et d'interdits, le savent bien. Allant à l'encontre du bon sens et de la liberté d'en faire usage, l'initiative populaire fédérale « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels » engendre, sans distinction, des décisions prises de manière automatique à l'instar des élevages effectués en batterie. Sur l'affiche de propagande de l'initiative, on peut voir un mouton blanc qui, l'air apeuré, en chasse un autre de couleur noire du troupeau bien tranquille « pour plus de sécurité » selon le slogan du manifeste UDC. Les problèmes en Europe, la crise économique, les migrants, le terrorisme, la criminalité, les étrangers... Tout ce qui se passe dans le monde incite les esprits à vouloir construire un mur de ciment le long de la frontière pour mieux se renfermer dans sa liberté. Mais avant cela, il faut « renvoyer les étrangers criminels ». Si vous pensez que la traduction en français de l'initiative est inexacte, la version en allemand (« Ausschaffung krimineller Ausländer ») lève tous les doutes quant aux objectifs. Les moutons blancs ne se sentent plus en sécurité; ils sont nerveux à cause des étrangers. Les statistiques sur l'augmentation du nombre de crimes et de détenus devraient confirmer l'exactitude de l'équation « étranger = criminel ». Cependant, la personne qui souhaite pondérer les données apprendra que le nombre de détenus étrangers dépend de la nécessité de les mettre en prison, même dans les cas les plus légers, afin d'éviter qu'ils fuient de la Suisse. En effet, à la différence des citoyens suisses, il serait impossible de rappeler, dans notre pays, un criminel étranger en fuite pour lui tenter un procès afin qu'il purge sa peine.

La peur n'aide pas, car le sentiment de sécurité est un état d'âme qui témoigne de la capacité à observer, sans préjugés, les changements de notre réalité et à modifier nos habitudes sans désigner de bouc émissaire. L'homme a un avantage par rapport au mouton : il a conscience de lui-même et peut s'auto-analyser afin de se repositionner en faisant preuve de flexibilité et de bon sens. Personne ne peut donner ce qu'il n'a pas et personne ne peut garantir la sécurité en diffusant ses propres peurs et en donnant des coups de pied à tout le monde. C'est la conscience qui fait la différence : elle permet d'observer et d'écouter l'autre, de mieux comprendre qui nous sommes dans le but de donner plus de sens à notre humanité. Cette initiative, qui empêche les personnes étrangères condamnées de s'exprimer au sujet des conséquences que peut avoir leur expulsion, vise à nous empêcher, à nous les citoyens suisses, de les écouter, de pouvoir recourir à la conscience et de faire des exceptions pour ceux dont la famille est née et vit ici, par exemple. Nous connaissons tous le sentiment d'injustice causé par un bureaucrate inhumain qui refuse d'écouter les bonnes raisons que nous avons. Cependant, même pour les cas les moins graves, nous avons la possibilité de déposer un recours. Le fait d'être écouté est non seulement un besoin, mais également un droit. Museler un être humain, c'est considérer que cette personne est quelqu'un d'inférieur et c'est juger que son avis est inutile. En même temps, se boucher les oreilles, c'est se comporter comme un automate, comme un pantin inhumain, privé de toute liberté et de conscience et qui exécute les ordres qu'on lui donne. Ce n'est pas un hasard si le devoir d'écouter a été l'un des premiers devoirs qui a restreint le pouvoir des souverains. Ce devoir doit également être rempli, à plus forte raison encore, par le peuple que l'on dit « souverain » ainsi que par ses représentants. Il est vrai que toute personne ayant perpétré un délit a commis une faute et violé la dignité de la

victime. Mais une loi peut-elle pour autant nous autoriser à commettre également une erreur en niant la dignité du fautif ? Les expériences que nous avons vécues pendant le siècle passé ont démontré ce qu'il se passe lorsque les lois se transforment en des processus méthodiques qui déchargent les consciences avant de les réduire à néant.

L'aphorisme de Jerzy Lec, qui disait « il avait bonne conscience. Elle n'avait pas beaucoup servi », met bien le phénomène en évidence. Il est une règle d'or qui met la conscience à l'épreuve : « ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse ». En d'autres termes, la dignité humaine doit être reconnue des deux côtés. Ainsi, nous pouvons créer des lois qui nient les droits de l'homme seulement si nous acceptons de nier notre propre dignité. Après toutes les horreurs qui se sont produites durant la Seconde Guerre mondiale, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* est là pour nous rappeler notre humanité. Cette Déclaration, conjointement avec la *Déclaration universelle des obligations de la personne*, nous aident à comprendre que la justice ne sert pas à commettre des rétorsions, mais à évoluer, et qu'elle ne nous permet pas de nous abaisser et de continuer à violer la dignité d'autres personnes. Utiliser sa conscience, c'est se confronter avec ses habitudes, sa paresse, ses peurs, ses préjugés, ses idées et son courage pour se rendre compte finalement que les choix nous appartiennent, qu'ils sont authentiques et pris en toute liberté. La conscience rend la loi plus juste, toute loi qui interdit de recourir à la conscience n'est donc pas juste. Nous sommes fiers des grands principes de liberté et de démocratie inscrits dans la Constitution. Ces principes sont semblables aux quatre points cardinaux de la boussole, qui permettent de nous orienter lorsque la météo, le terrain, les avalanches, les ravins rendent l'identification de nouveaux chemins plus ardue. L'initiative de l'UDC a perdu la boussole ; elle nous impose d'avancer toujours droit, sans que nous devions regarder où mettre les pieds, ni sur quoi marcher. Le fait d'avancer ensemble est une émotion aussi belle que rassurante ; elle nous fait nous sentir forts et unis. Mais sans une conscience avertie, la liberté risque d'en pâtir. Liberté, conscience et humanité sont intimement liées. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si notre Pays, avant même d'être envié pour notre qualité de vie élevée, est connu en tant que pays fondateur de la Croix Rouge. Les auteurs de l'initiative demandent qu'il soit renoncé à la liberté de conscience pour des automatismes inconscients et ce, en invoquant le motif de la sécurité. Cette sécurité est biaisée parce qu'aujourd'hui déjà, les criminels qui n'ont pas de liens étroits avec la Suisse sont expulsés. L'être humain n'est pas un mouton qui a peur et qui est formaté ; il sait que la vraie sécurité réside dans le courage qu'il faut avoir pour prendre le risque, au quotidien, de se tromper pour continuer à choisir la personne qui nous voulons être tout en restant libres. Peut-être sommes-nous simplement trop habitués à la logique des entrepreneurs ; nous avons oublié Kant, qui rappelait à juste titre que « l'homme doit être traité comme une fin et jamais comme un simple moyen. »